


Numéro	DL240320-DEVE03	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Divers	
Objet	Dotation écoles et crédits langues	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 6 avril 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le six avril à 9 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUUX Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame DABYSING Davina

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	28 mars 2024
Date de publication délibération :	9 avril 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	9 avril 2024

<small>Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240406-DL240320-DEVE03-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small>
--

Numéro	DL240320-DEVE03	1/2
Matière	7.10. Finances locales - Divers	

VI. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

3. DOTATION ÉCOLES ET CRÉDITS LANGUES

La présente délibération propose d'actualiser la dotation par élève pour la fourniture scolaire, les transports et les crédits langues.

Chaque année, le budget alloué aux écoles dans les différentes catégories (fournitures scolaires, transports et crédits langues) est calculé à partir d'une dotation par nombre d'élèves ou par nombre de classes.

Les effectifs scolaires et le nombre de classes sont fixés chaque année au 15 octobre de l'année scolaire en cours (année N) et servent de référence pour le calcul du budget de l'année N+1.

Compte-tenu de l'augmentation importante des prix d'achat des fournitures scolaires, il est proposé de reconsidérer les montants des dotations aux écoles de la manière suivante :

Dotation par élève pour les fournitures scolaires :

- 30 € par élève d'école maternelle
- 37 € par élève d'école élémentaire

Dotation par classe pour le transport scolaire :

- 150 € par classe des écoles maternelles et élémentaires

La Ville autorise les écoles maternelles et élémentaires à dépasser leur budget lors du dernier transport commandé afin qu'elles puissent utiliser la totalité du budget alloué. La somme dépassant le budget est redemandée à la coopérative de l'école via un titre de recette envoyé par la trésorerie.

Dotation « crédits langues » :

- 100 € par classe bilingue maternelle
- 300 € par classe bilingue élémentaire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2541-12 ;

VU l'avis de la Commission Education Solidarités et Jeunesse (CESJ) du 21 mars 2024 ;

CONSIDERANT l'inflation qui affecte les fournitures et le transport scolaires ainsi que les éléments nécessaires à l'apprentissage de langues étrangères ;

Numéro	DL240320-DEVE03	2/2
Matière	7.10. Finances locales - Divers	

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réévaluer les dotations en fonction de l'évolution à la hausse susmentionnée ;

CONSIDERANT que la CESJ a émis un avis favorable à l'unanimité sur la présente proposition ;

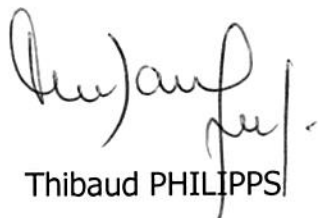
Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter les nouveaux montants des dotations aux établissements scolaires tels que proposés ci-dessus.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

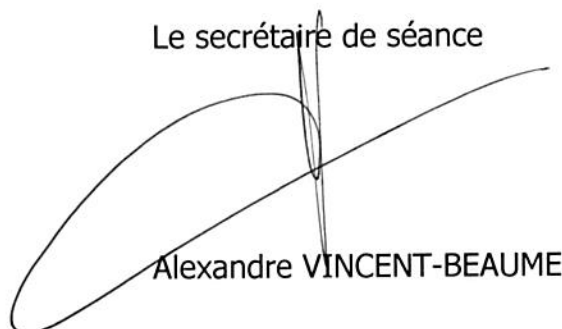
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME